

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 Février 2024 à 18 heures 30

Le vingt-et-un du mois de Février 2024 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 15 Février 2024.





La séance est ouverte à 18 heures 40 par Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
MALOISEL Gilles	X			
VELANY Guy	X			
CHÉNEL Fernand	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
MAINCENT Lyliane		X		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	X			
ROSSI Annie	X			
PICOT Régis	X			
MADELAINE Catherine	X			
OLLIVIER Valérie	X			
DROULLON Joël	X			
BAZIN Lucien	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
FOUBERT Françoise	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
CORDIER Marie-Ange	×			
ROBBES Martine	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	\boxtimes			

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 2 sur 32



MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine		X		Valérie OLLIVIER
LELARGE Michel	X			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile		X		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggie		X		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques	X			
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra		X		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		X		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	X			
LEFEBVRE Yoann			\square	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
* DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier		X		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		X		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina	X			
ALLEGRE Gilles	X			
LAURENT Françoise	X			

* Arrivée de Mme DUBOURGUAIS à 19 h 20 au cours de la délibération N°1

Discussion début de séance

Monsieur Gilles ALLEGRE signale une erreur dans le décompte des votes pour la délibération n°3 portant « *Syndicat des eaux du Bocage Virois –Désignation des délégués* » du 18/12/2024. En effet son groupe n'a pas voté pour. Il convient donc de rectifier cette erreur. Par ailleurs M ALLEGRE demande à ce que les votes « pour » soient formalisés.

Monsieur Pascal MARTIN demande à ce que l'heure du conseil municipal revienne à 20H30 à l'avenir, dans la mesure du possible.





Mme Nicole DESMOTTES demande au conseil municipal d'accepter l'inscription à l'ordre du jour et la présentation sur table des projets de délibération n°5 portant « *Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification* » et n°10 « *Mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie – Demande de subventions* ». A l'unanimité le conseil municipal accepte l'inscription à l'ordre du jour de ces deux points.

Page 4 sur 32



L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro		Titre du point	Rapporteur	
	TYET IN	Commune de Vire Normandie		
l.	AD	MINISTRATION GÉNÉRALE - REPRÉSENTATION - INTERCOMM	IUNALITÉ – EPIC	
2024/02/21	1.	Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire		
2024/02/21 2. Indemnités des élus		Indemnités des élus		
2024/02/21	3.	Commission d'Appel d'Offre - Election	Nicole DESMOTTES	
2024/02/21	4.	Désignation dans les organismes		
2024/02/21	5.	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification		
		II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURID	DIQUES	
		Finances		
2024/02/21	6.	Engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget		
2024/02/21 7. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024				
2024/02/21	4/02/21 8. Renaturation de l'école de la Tour aux Raines – Demande de cofinancement		Annie ROSSI	
2024/02/21 9. Restauration Ruelle aux Mourrons – Demande de subvention DETR DSIL				
2024/02/21	10.	Mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie – Demande de subventions	Nicole DESMOTTES	
		Commande publique	Annie ROSSI	
2024/02/21	11.	Marché de voirie		
2024/02/21	12.	Marché carburant/combustibles		
		Affaires Juridiques		
2024/02/21	13.	Convention de logements réservataires avec les bailleurs sociaux	Catherine MADELAIN	



OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1 Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Vo Maire	ir vote ci-dessous
--	--------------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

- De confier à Madame la Maire les délégations suivantes, étant précisé que ces délégations seront maintenues si Madame la Maire est provisoirement remplacée dans la plénitude de ses fonctions en application de l'article L2122-17 du CGCT :
 - 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

 - 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées;

<u>Limites déterminées par le conseil municipal</u> : tous les tarifs des services publics seront votés annuellement par le conseil municipal, à l'exception des redevances d'occupation du domaine public et des loyers liés à la formalisation des baux et conventions d'occupation du domaine immobilier public ou privé de la collectivité ou toute autre forme juridique (prêt à usage, contrat...) notamment pour s'assurer du turn-over dans des délais raisonnables ou de la reconduction des occupants.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0



- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
 - Dans la limite des seuils suivants fixés par le conseil municipal :
 - Fournitures courantes et services : 200 000€ HT
 - *Travaux : 500 000€ HT*

Au-delà de ces seuils, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour engager la commande publique

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

 - 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0





- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0





 - 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;

<u>Conditions fixées par le conseil municipal</u> : Ce pouvoir est délégué au Maire dans les conditions de la délibération n°9 du conseil municipal de Vire Normandie du 1^{er} avril 2019 et de la délibération du 27 septembre 2017 de l'intercommunalité de la Vire au Noireau qui délègue aux communes le droit de préemption urbain en dehors des actions conduites pour le développement économique.

	Dont pouvoirs
44	10
42	10
0	0
2	0
	44 42 0 2

 - 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

<u>Cas définis par le conseil municipal :</u> Ce pouvoir est délégué au Maire pour intenter ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle ou pour la sauvegarde de ses intérêts que ce soit des procédures civiles, pénales (y compris le pouvoir de déposer plainte au nom de Vire Normandie), administratives, quel que soit le type de procédure y compris dans les procédures d'urgence, devant toute juridiction compétente. Le Maire de Vire Normandie pourra également intenter ou défendre la commune dans toutes les procédures liées à la police administrative générale ou spéciale. Ce pouvoir de police pourra être subdélégué dans la limite des maires délégués pour les communs déléguées (hors pouvoir d'ester en justice ou de se défendre qui reste de la compétence d'un adjoint ou d'un conseiller municipal de Vire Normandie et de ses remplaçants en cas d'absence et d'empêchement le cas échéant pour représenter la commune en justice y compris pour le dépôt de plainte au nom de la commune qui reste une compétence sur Vire Normandie).

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0



- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

<u>Limite fixée par le conseil municipal :</u> Le maire devra respecter les conditions générales et particulières de la police d'assurance relative au contrat flotte automobile. Toute exclusion nécessitant l'indemnisation d'un usager lorsque la responsabilité de la commune aura été prouvée ou toute limite de garantie ayant été atteinte nécessitant un apport en fond propre de la collectivité dans le règlement du litige fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

<u>Montant maximum autorisé par le conseil municipal</u> : 500 000 €

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0



 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

<u>Conditions fixées par le conseil municipal</u> : Ce pouvoir est délégué au Maire, dans la limite de 80 % d'aides publiques et sans limite budgétaire pour les projets inscrits au budget en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux;

<u>Limites fixées par le conseil municipal</u>: Ce pouvoir est délégué au Maire pour les dossiers pour lesquels une délibération sur le principe de projet de réfection d'un bâtiment public, de démolition, de transformation, d'édification aura été prise en amont ou pour les dossiers inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0





- 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

<u>Seuil fixé par le conseil municipal</u> : Ce pouvoir est délégué au Maire pour des créances d'un montant qui ne peut être supérieur à 100 €, conformément à l'article D2122-7-2 du CGCT.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

- De conserver les délégations suivantes :
 - 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	0	0
Abstention	3	0

 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	43	10
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 12 sur 32



Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.
123-19 du code de l'environnement ;

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

 - 31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0





Ind

2

Indemnités des élus

Voir vote ci-dessous

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

 De fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux investis d'une délégation comme suit ::

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Taux (en % de l'indice brut terminal)	
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	57,00	
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50	
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83	
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83	
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	25,71	
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50	
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	19,83	
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83	
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	18,05	
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83	
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	21,00	
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	Vire Normandie	12,40	
Cindy COIGNARD	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40	
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40	
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40	

 De fixer les indemnités de fonction des maires délégués, étant précisé que ces derniers exercent de droit la fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoints comme suit :

Communes déléguées	Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Coulonces	Gilles MALOISEL	Maire délégué	40,30
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	Maire délégué	25,50
Roullours	Michel LELARGE	1er adjoint à la maire déléguée	10,70
Saint Germain de	Martine ROBBES	Maire déléguée	51,60
Tallevende	Patrick GOSSMANN	1ª adjoint à la maire déléguée	19,80
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	Maire délégué	20,70
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	40,30
	Corentin GOETHALS	Maire délégué	43,00
Vaudry	Dimitri RENAULT	1ª adjoint au maire délégué	18,00
	Lyliane MAINCENT	Maire déléguée	56,56
Vire	Marie-Noëlle BALLE	1er adjoint à la maire déléguée	27,5

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 14 sur 32



Marie-Odile MOREL	3 ^{ème} adjoint à la maire déléguée	27,5
Jacques COURTEILLE	4 ^{ème} adjoint à la maire déléguée	27,5

VOTE : Majo	rité	Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	34	8
Vote Contre	0	0
Abstention	11	2

Il est demandé dans un second temps au conseil municipal de statuer sur l'application de majorations.

Ainsi, sur la base des indemnités adoptées ci-avant, les majorations suivantes peuvent être appliquées :

- Au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « commune chef-lieu d'arrondissement » : le 1° de l'article R2123-23 du CGCT prévoit que les majorations des indemnités de fonction résultant de l'application de l'article L2123-22 modifié du CGCT pour les élus visés à l'article L2123-20 modifié du CGCT peuvent s'élever au maximum à 20 %.
- Au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » : le 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT prévoit que les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé à l'article L2123-23 modifié du CGCT.

Le maire et les adjoints peuvent bénéficier des majorations. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux disposant d'une délégation peuvent également bénéficier de ces majorations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'appliquer une majoration de 20 % au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- D'appliquer la majoration telle que prévue au 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- De ne pas appliquer ces deux majorations aux conseillers municipaux délégués,
- De voter les taux majorés, tels que mentionnés au tableau ci-dessous :

			Avec majoration		
Nom et prénom des élus	Fonction Enveloppe		Coef.	Taux (en % de l'indice brut terminal)	
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	1,58	90,06	
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90	
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76	
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76	
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	35,99	
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90	
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	27,76	
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76	
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	25,27	
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76	
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	29,40	



VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	34	8
Vote Contre	0	0
Abstention	11	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré au cours de 2 votes distincts, à la majorité, décide :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Que la présente délibération abroge la délibération n°1 du conseil municipal de Vire Normandie du 6 novembre 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	34	8
Vote Contre	D	0
Abstention	11	2

3	Commission d'Appel d'Offre - Election	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---------------------------------------	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour élire les membres de la commission d'appel d'offres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les membres de la commission d'appel d'offres ainsi :

Titulaires	Suppléants
Nicole DESMOTTES – Présidente	Annie ROSSI – Présidente suppléante
Joël DROULLON	Guy VELANY
Gilles MALOISEL	Michel LELARGE
Pierre-Henri GALLIER	Corentin GOETHALS
Gilles ALLEGRE	Jane PIGAULT
Maryse DUVAUX	Régis PICOT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 16 sur 32



4	Désignation dans les organismes	Voir vote ci-dessous
---	---------------------------------	----------------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, désigne les représentants suivants :

Dans les syndicats et autres organismes :

Syndicats et autres	Délégué Titulaire	Délégué suppléant	Vote		
organismes					Dont pouvoirs
Syndicat	Nicole DESMOTTES	Annie ROSSI	Nombre votants :	45	10
Départemental	Gilles MALOISEL	Patrick GOSSMANN	Pour :	34	8
d'Energies du			Contre :	0	0
Calvados (SDEC)			Abstention :	11	2
Commission	Nicole DESMOTTES	Lucien BAZIN	Nombre votants :	45	10
départementale		(représentant du	Pour :	35	8
d'aménagement		maire)	Contre :	0	0
commercial (CDAC)			Abstention	10	2

Syndicats et autres	Délégué Titulaire	Délégué suppléant	Vote		
organismes					Dont pouvoirs
Comité de	Nicole DESMOTTES	-	Nombre votants :	45	10
	Françoise FOUBERT		Pour :	34	8
du centre hospitalier			Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Conseil	Nicole DESMOTTES	Françoise FOUBERT	Nombre votants :	45	10
d'administration de			Pour :	34	8
l'I.M.E. et de la M.A.S.			Contre :	0	0
des Hautsvents			Abstention :	11	2
Fondation ANAIS	Françoise FOUBERT	-	Nombre votants :	45	10
	,		Pour :	34	8
			Contre :	0	0
			Abstention	11	2

Dans les conseils d'administration des associations :

	Pour mémoire
MJC – Centre de loisir	Statut : 3 élus titulaires, le Maire (ou son représentant) et 2
	conseiller municipaux
Union sportive municipale viroise	Statut : M. le Maire ou son représentant + 2 conseillers municipaux

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 17 sur 32

Vire Normandie

Virevoltés	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal
Association de jumelage Vire / Totnes	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal
Association de jumelage Vire / Baunatal	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal
Association de jumelage Vire / Santa-Fe	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal
	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal
Association Les Bélougas	Statut le Maire de droit ou son représentant

Conseil	Délégué Titulaire	Délégué suppléant	Vote	1.1	
d'Administration des associations					Dont pouvoirs
MJC – Centre de	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
loisir	Valérie OLLIVIER	Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
	Nadine LETELLIER	BALLE	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Union sportive	Nicole DESMOTTES	Philippe MALLEON	Nombre votants :	45	10
municipale viroise	Marie-Noëlle	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Pour :	34	8
······	BALLE		Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Virevoltés	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
	Marie-Claire	Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
	LEMARCHAND	BALLE	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Association de	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
jumelage Vire /	7.	Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
Totnes		BALLE	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2

Consell	Délégué Titulaire	Délégué suppléant	Vote	1	An Street Prop.
d'Administration des associations					Dont pouvoirs
Association de	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
jumelage Vire /		Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
Baunatal		BALLE	Contre :	0	0
			Abstention	11	2
Association de	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
jumelage Vire /		Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
Santa-Fe		BALLE	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Association de	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
jumelage Vire /		, Maire = Marie-Noëlle	Pour :	34	8
Sacele		BALLE	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2
Association Les	Nicole DESMOTTES	Représentant du	Nombre votants :	45	10
Bélougas		Maire = Philippe	Pour :	34	8
j		MALLEON	Contre :	0	0
			Abstention :	11	2

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 18 sur 32



5	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification	Le Conseil Municipal prend acte
---	---	---------------------------------

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de la maire de Vire Normandie :

4	Prénom		Liste Maiarité municipala
1	Catherine	MADELAINE	Majorité municipale
2	Françoise	FOUBERT	Majorité municipale
3	Marie-Ange	CORDIER	Majorité municipale
4	Marie Noëlle	BALLE	Majorité municipale
5	Fernand	CHENEL	Majorité municipale
6	Régine	RENAULT	Groupes minoritaires
7	Maryse	DUVAUX	Groupes minoritaires
8	Jane	PIGAULT	Groupes minoritaires

6	Engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

D'engager l'engagement des dépenses d'investissement pour l'année 2024.

7	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024	Le Conseil Municipal prend acte
/	Rapport d'Orientations Budgetaires 2024	



Monsieur Pascal MARTIN relève qu'il a reçu tardivement le lundi soir les documents. Sur le fond ce n'est pas sur la dette que l'on voit la bonne santé d'une commune. Depuis 4 ans, son groupe alerte sur la dangereuse pente prise par la commune et tire la sonnette d'alarme. Nous parlons de la CAF de VN, on pourrait lui donner le nom d'épargne. Pour développer une ville un territoire, il faut investir. Or, l'évolution des dépenses de fonctionnement a un impact sur les capacités d'autofinancement. En 2019 la CAF est de 5 M. Elle passe sous les 5 M en 2020/2021. Elle est à 3,6 M en 2022 et continue sa descente en 2024 pour s'établir autour de 2 M. En 5 ans, la CAF a donc perdu 63% de sa valeur. Les recettes se maintiennent. Les bases fiscales sont très revalorisées dans la loi de finances. Ce qui permet de compenser l'inflation. Cependant les charges ont continué de progresser de manière inquiétante (+15,18 %). Et dans les dépenses de fonctionnement il y la nécessaire maitrise des dépenses de personnel. En 2020 elles représentent 43%, en 2021 46. En 2024 ces charges vont être alourdies. Il ne sera pas question des dépenses d'investissement puisqu'il manque trop d'éléments. Il trouve que l'avenir s'annonce sombre. Son équipe est prête à travailler avec la majorité dans l'intérêt des habitants. Les emprunts et la dette ne sont pas inquiétants. Mais l'augmentation des dépenses de fonctionnement est inquiétante. La CAF diminue est c'est là le centre de l'inquiétude.

Madame Annie ROSSI répond que la CAF diminue dans toutes les collectivités. Certains maires augmentent leurs impôts. La situation est délicate et l'inflation est inédite. En ce qui concerne les bâtiments publics, il faut diminuer le patrimoine. La commune travaille son Schéma Directeur Immobilier (moins de taxes foncières, moins d'énergies...). En ce qui concerne la restauration scolaire, les produits alimentaires ont augmenté entre 13 et 17%. Plus de 85% des enfants mangent à la cantine. Les tarifs sont bas pour les familles. La commune souhaite respecter la loi Egalim qui a eu un impact direct sur le coût alimentaire. En ce qui concerne les ressources humaines, les agents sont là pour le service public et l'impact réglementaire en 2024 est de 550 000 €. Des choix ont été faits, certains postes sont mutualisés. Une somme importante est dédiée à la gestion mutualisée. Des décisions ont aussi été prises sur l'éclairage public.

Monsieur Pascal MARTIN précise que la diminution de la CAF doit rester correcte. Surtout c'est une tendance sur laquelle il alerte depuis 4 ans.

Monsieur Serge COUASNON fait remarquer que si la population de Vire Normandie a légèrement augmenté, selon les dernières données de l'INSEE, il y a un vieillissement général de la population et une paupérisation. En outre la problématique du logement des jeunes n'a pas avancé. L'alternance se poursuit et les employeurs ont du mal à trouver des logements.

Madame Annie ROSSI répond qu'il y a 450 étudiants sur le territoire. Un FJT exclurait nos étudiants. Mme ROSSI est allée à la porte ouverte IFSI et il n'a pas été question de problème de logement à Vire Normandie.

Monsieur Lucien BAZIN répond qu'il n'y a pas de demande non satisfaite. La Miséricorde va ouvrir. Il y a un problème de logement pour les personnes qui viennent travailler à Vire Normandie.

Madame Catherine MADELAINE répond que dans les résidences jeunes il y a 60% d'étudiant mais que si la commune faisait un FJT cette proportion tomberait à 30%. Il y a un travail sur l'alternance, en lien avec l'Etat, la DDETS et la Mission Locale. Il n'y a pas de liste d'attente. Et il y a un travail sur un projet pour l'APEI.

Monsieur Serge COUASNON interroge sur la difficulté de commercialiser PIPA 2. La dette devrait être supporté par l'Intercom, alors qu'elle est supportée par la Ville.

Monsieur Lucien BAZIN répond que l'on ne fait pas venir une entreprise comme ça. C'est un investissement à long terme. Mais pour l'instant, on n'utilise pas cette zone à plein.

Monsieur Serge COUASNON précise qu'il s'agit d'un constat. La CAF serait meilleure si c'était commercialisé. On est en train de déclasser des terrains en Z éco pour accueillir des gens du Voyage.



Page 20 sur 32



Madame Annie ROSSI répond qu'il ne s'agit pas d'un déclassement et que les relations avec les gens du voyage se passent plutôt bien.

Monsieur Gilles MALOISEL précise que le recensement est sa préoccupation. Cette année la commune déléguée de Coulonces a eu que 40 foyers recensés. Il faudrait un projet de loi pour un recensement intégral tous les 4 ans.

Madame Nicole DESMOTTES répond que la commune de Vire Normandie compte plus de 10 000 habitants et qu'il n'est donc pas possible de revenir en arrière sur un recensement intégral tous les 4 ans.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

8 Renaturation de l'école de la Tour aux Raines – Demande de cofinancement	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes une demande de subvention pour ce projet.

9	Restauration Ruelle aux Mourrons – Demande de subvention DETR DSIL	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

D'autoriser les services à demander une subvention au titre de la DETR/DSIL pour ce projet.

10	Mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie – Demande de subventions	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0
----	--	---

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 21 sur 32



Abstention : 0

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DETR et DSIL et d'autres organismes susceptibles d'accompagner la collectivité pour la mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie.

11 Marché de voirie	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0
	Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Madame Françoise LAURENT demande pourquoi le marché le marché préférentiel ne concerne pas les marchés spécifiques.

Madame Annie ROSSIE répond que c'est pour répondre aux urgences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif aux travaux pour la réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif aux travaux pour la réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie ainsi que tout document afférent

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 22 sur 32



12 Marché carburant/combustibles

Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture de carburants, de combustibles et de Ad-Blue en cuves, sur l'ensemble des communes de Vire Normandie
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la fourniture de carburants, de combustibles et de Ad-Blue en cuves, sur l'ensemble des communes de Vire Normandie ainsi que tout document afférent

13	Convention de logements réservataires avec les bailleurs sociaux	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Catherine MADELAINE : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions INOLYA et PARTELIOS définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux.

Evolution de postes pour les directions de 14 l'éducation et des systèmes d'information, le cinéma, le musée et le conservatoire	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.





- de créer les emplois suivants :
 - un emploi d'ATSEM à temps complet sur les grades d'ATSEM, d'ATSEM principal de 2ème classe et d'ATSEM principal de 1ère classe,
 - de créer un emploi à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - un emploi à temps non complet à 17h30 hebdomadaire sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - un emploi de professeur de trombone et de tuba à temps non complet à 6h hebdomadaires sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
 - un emploi de professeur de clarinette et saxophone à temps non complet à 14h hebdomadaires sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
 - un emploi d'agent de billetterie et de communication à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - un poste de vacataire sur le grade d'adjoint du patrimoine,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

15 Evolution de postes - Saint Germain de Tallevende
--

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De permettre l'ouverture du recrutement de l'emploi de secrétaire de mairie de Saint Germain de Tallevende sur le grade adjoint administratif principal de 2ème classe aux conditions de l'article L 332-8 -2 du code général de la fonction publique,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.



 Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

16	Création de 5 emplois d'adjoint technique non permanent à temps complet	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- de la création de 5 emplois d'adjoint technique à temps complet non permanent pour une durée de 09 mois en raison d'un accroissement temporaire d'activité.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

17 Préau CDN – Convention annuelle 2024	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Préau CDN.

18 Musée : Convention de dépôt avec le musée des Arts et Métiers	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'envoyer une demande officielle de renouvellement
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec le musée des Arts et Métiers de Paris

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 25 sur 32



	Musée : Demande d'autorisation – Subventions	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs
19	FRAM – FRAR - 2024	Vote contre : 0
		Abstention : 0

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire à solliciter pour tous les projets d'acquisition et/ou de restaurationconservation préventive du musée de Vire-Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, en 2024, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.

20	Conservatoire : projet d'établissement	Votants : 45 dont 10 pouvoirs
		Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs
		Vote contre : 0
		Abstention : 0

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

De valider le projet d'établissement

21	Déclassement de la rue de Normandie	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs
		Vote contre : 0
		Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le déclassement d'une partie de la rue de Normandie et d'emprises connexes tel que figurant dans le dossier soumis à enquête publique,
- De donner tout pouvoir à Madame la Maire ou son représentant pour procéder aux dernières démarches et formalités nécessaires et pour signer les actes et pièces en vue de la cession à vil prix des emprises concernées à INOLYA.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 26 sur 32



22

Déclassement de la rue Fulgence Bienvenue

Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- le déclassement de la portion de 720 m² de la rue Fulgence Bienvenüe desservant la plateforme logistique de Normandise Pet Food,
- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la publicité de ce déclassement,
- De décider, au vu de l'avis du Domaine en date du 13 avril 2023, consulté en application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la cession de cette emprise de 720 m² au bénéfice de la SARL La Lande au prix de 13 160 € HT, incluant, outre le tarif de 15,50 € HT/m², le remboursement des frais de déclassement de cette portion de voirie communale,
- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente en l'étude de l'Office Notarial Virois, ainsi que tout document relatif à cette transaction.

23	Instauration d'une servitude d'occupation du domaine public au bénéfice de la Région en vue de l'implantation d'un potelet d'ouverture d'un portail automatisé sur le site du Lycée MARIE CURIE	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver la constitution d'une servitude d'occupation du domaine public de la commune sur la parcelle AI 338 pour une surface totale de 1 m². Cette servitude sera consentie sans contrepartie financière et sera insérée dans l'acte de transfert de propriété à la Région des parcelles AI 333, 334 et 335,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document lié à cette opération.

24	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.





- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

25	Demande de subvention Caf CLAS 2023 2024	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 28 sur 32



 D'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention CLAS auprès de la CAF du Calvados pour l'année 2023-2024.

26	Demande de subvention Caf Reaap 2024.	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---------------------------------------	---

Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention auprès de la CAF du Calvados
- D'autoriser Madame la Maire à signer convention correspondante avec la CAF du Calvados pour l'année 2024.

27	Règlement intérieur 2024 et 2025 du centre social et des 2 EVS.	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 De valider le règlement intérieur pour les trois structures d'animation de la vie sociale de la Commune pour les années 2024-2025.

28	Aménagement VRD de la rue de La Cour de Coulonces (RD 215) et de la rue des Corvées (Voie Communale).	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.





 D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024.

29	Déplacement temporaire de la mairie, du lieu de célébrations des mariages et baptêmes civils et du bureau de vote	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De déplacer provisoirement la mairie dans la salle multifonctions et associations pendant la période du 26 février 2024 au 31 mars 2025..
- D'autoriser à en référer le Procureur de la République qui donnera une autorisation générale pour le déplacement des registres d'état civil.

30	Déplacement de la lanterne de la mairie	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

Page 30 sur 32



31	Travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la Rue de St Sever à Saint-Germain-De- Tallevende-La-Lande-Vaumont - Demande de subvention DETR DSIL	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024.

32	Convention de mise a disposition d'une défense extérieure contre l'incendie	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

 D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition d'une défense extérieure contre l'incendie entre Mr Mauduit Gérard et la Commune afin de réglementer l'accès et l'entretien de cette DECI.

33	Bail commercial au 7-9 rue Bernard Amand – Saint Germain de Tallevende	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De louer l'immeuble à compter du 22 février 2024 au gérant de l'entreprise O SAVEURS DE TALLEVENDE et ce pour un loyer mensuel de 416.67 € HT soit 500 € TTC se décomposant comme suit 350 € TTC pour le local commercial et 150 € pour le local privé, loyer payable pour la première fois le 1^{er} mai 2024 (gratuité jusqu'à cette date) et révisable par période triennale.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer un bail commercial, dont la durée sera de 9 ans avec Mr Laurent Thierry représentant de l'entreprise O SAVEURS DE TALLEVENDE en l'étude de Maître Johann NOEL, notaire à Vire Normandie.





34	Demande de subvention projet foot à 5	Votants : 45 dont 10 pouvoirs Vote pour : 45 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0
		Abstention : 0

Monsieur Corentin GOETHALS: Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes au titre du Plan
« 5000 terrains de sports ».

La séance est levée à 23 heures 25.

Le secrétaire de séance

Samuel BINET

e de Vire Normandie, senolla icole DESMOTTES

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024 à 18 heures 30

Page 32 sur 32